



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 8 JUIN 2023**

<i>Membres en exercice</i> : 9	<i>Présents</i> : 6	<i>Votants</i> : 7
--------------------------------	---------------------	--------------------

Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juin 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 8 juin 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

- ✓ Étaient présents : Anne DUPUIS - Thierry LOUVET – Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN – Céline OPPENDINGER.
- ✓ A donné procuration : Gilles CORTINOVIS à Bernadette MARTINATO.
- ✓ Étaient excusés : Pauline DONNA, Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

**DÉLIBÉRATION N° 2023-24
BOIS ET FORÊT : MODIFICATION AFFECTATION - ÉTAT ASSIETTE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal, une demande du garde de l'ONF pour modifier la destination de la coupe parcelle 31-a.

Il y a donc lieu d'apporter une modification à la délibération n° 2022-44 du 24 novembre 2022, comme suit :

	EN VENTES PUBLIQUES de gré à gré par soumission					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouag ère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonné s à la mesure	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
Feuillus	31-a		11-j* 20-a 31-a		X	HET 20-a	HET 20-a	HET 20-a

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De modifier l'affectation de l'état d'assiette comme présentée.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 9 juin 2023, et de la publication le 9 juin 2023.



Le Maire,
Michel NARDIN